

Union des Mutilés, Réformés et Anciens Combattants Du Département de l'Oise



Reconnue d'utilité publique par décret du 25 janvier 1927 sous la présidence d'honneur de M. le Préfet de
l'Oise

UMRAC 16 rue Louis Graves 60000 BEAUVAIS

03.44.45.04.16 ou umrac@orange.fr

site: <https://www.umrac-oise.fr>

Procès verbal de l'assemblée générale du 21 septembre 2024

Le samedi 21 septembre 2024 à 14h00, 11 rue de l'église à Saint Germain la Poterie, s'est tenue l'assemblée générale convoquée le 12 juillet 2024 ci-après relaté.

Monsieur Patrice Caudron, Président, déclare ouverte l'assemblée générale, en présence de Monsieur Odent Jean-François directeur de l'ONaCVG de l'Oise.

Madame Nadège Lefevre présidente du Conseil Départemental excusé.

L'Union compte actuellement 1019 adhérents représentés par 56 présidents de groupe

Le nombre de présidents ou mandataire présent est de 27.

L'assemblée peut valablement délibérer les résolutions sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Vote à bulletin secret des présidents ou mandataires pour les administrateurs et la commission de contrôle
- 2° Rapport d'activité 2023
- 3° Rapport financier 2023
- 4° Approbation des comptes et affectation du résultat
- 5° Dissolution des comités pour l'année 2023
- 6° Acceptation des donations pour 2023
- 7° Vote du budget prévisionnel de l'exercice 2024
- 8° Montant des cotisations pour 2025
- 9° Orientations stratégiques
- 10° Quitus donné au conseil d'administration sur sa gestion de l'association
- 11° Résultats du vote à bulletin secret des élections au conseil d'administration et à la commission de contrôle
- 12° Questions diverses

Première résolution : 4 candidats se présentent à l'assemblée pour le conseil d'administration, et 1 candidats pour la commission de contrôle.

ADMINISTRATEURS

DEZORD Jean-Pierre

FOURMACHAT Christian

CARPENTIER Jean-Claude

GAULIER Bérénice

COMMISSION DE CONTRÔLE

SOBEZYK Stanislas

SPB
□

Deuxième résolution : Rapport d'activité 2023 lu par le secrétaire général

27 pour 0 contre 0 nuls

Adopté à la majorité

Troisième résolution: Rapport financier 2023 lu par le trésorier général

27 pour 0 contre 0 nuls

Adopté à la majorité

Quatrième résolution : Approbation des comptes et affectation du résultat

Le résultat des comptes étant négatif pas d'affectation du résultat.

27 pour 0 contre 0 nuls

Adopté à la majorité

Cinquième résolution : Dissolution des comités pour l'année 2023

Groupe UMRAC de AMBLINVILLE restitution des fonds 1917,36€

Groupe UMRAC de HANVOILE restitution des fonds 1794,30€

Groupe UMRAC de HAUTE EPINE restitution des fonds 148,85€

Groupe UMRAC de RIBECOURT restitution des fonds 1747,07€

Groupe UMRAC de FORMERIE restitution des fonds 0,00€ (repris par UMRAC BOUTAVENT FORMERIE)

Groupe UMRAC de CREVECOEUR LE GRAND restitution des fonds 0,00€

Groupe UMRAC de FONTAINE LAVAGANNE restitution des fonds 0,00€

27 pour 0 contre 0 nuls

Adopté à la majorité

Sixième résolution : Acceptation des donations pour 2023

On fait don à l'UMRAC de l'Oise de leur frais-kilométriques

Bronsart Jean-Philippe pour 2717€

Caudron Patrice pour 1555€

Dezord Jean-Pierre pour 2151€

27 pour 0 contre 0 nuls

Adopté à la majorité

Septième résolution : Vote du budget prévisionnel de l'exercice 2024

27 pour 0 contre 0 nuls

Adopté à la majorité

Huitième résolution :

Montant des cotisations pour 2025.

Le président propose de maintenir le même prix qu'en 2024

Les femmes d'affiliés sont au même tarif que les femmes de combattants soit 6€ pour la part UMRAC.

Ne pas confondre femmes d'affiliés et femmes affiliées

27 pour 0 contre 0 nuls

Adopté à la majorité

Neuvième résolution : Orientations stratégiques de l'UMRAC

Le conseil d'administration et moi-même envisageons de poursuivre notre politique de remise à niveau de l'immeuble, l'intérieur étant pratiquement terminé, nos trois appartements loués et nos bureaux rénovés nous avons entrepris la rénovation de la toiture sur une durée de 3 années.

En l'an 2027 la rénovation de l'immeuble sera acquise et notre crédit auprès du crédit agricole clôturé. Nous pourrions donc à cette date nous consacrer pleinement au renom de l'UMRAC et la reprise des congrès.

27 pour 0 contre 0 nuls

Adopté à la majorité

Dixième résolution : Quitus donné au conseil d'administration sur sa gestion de l'association

27 pour 0 contre 0 nuls

Adopté à la majorité

Onzième résolutions: Résultat du vote à bulletin secret des élections au conseil d'administration et à la commission de contrôle.

21 présidents et 6 mandataires ont voté représentant 557 voix sur 1019 inscrits
557 voix exprimés

Ont obtenu pour le conseil d'administration:

DEZORD Jean-Pierre 557 VOIX ELU

FOURMACHAT Christian 557 VOIX ELU

CARPENTIER Jean-Claude 557 VOIX ELU

GAULIER Bérénice 557 VOIX ELU

Pour la commission de contrôle :

SOBEZYK Stanislas 557 VOIX ELU

Douzième résolution : Questions diverses :

Le secrétaire général informe l'assistance que le règlement intérieur voté lors de l'assemblée 2022 n'a pas été approuvé par le ministère de l'intérieur. Nous devons donc revoir notre copie et celle-ci vous sera présentée lors d'une prochaine assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal, paraphé et signé par le président et le secrétaire général.

Le Président
Patrice Caudron



Le secrétaire général
Jean-Philippe Bronsart

